



CONTRAT LOCAUX D'ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE

Appel à Projet Caf de la Charente

Année 2025-2026

Retrouver ce document et les autres supports de l'appel à projet sur : [CLAS](#) | [Bienvenue sur Caf.fr](#)



CHARENTE
LE DÉPARTEMENT

Introduction

Créé en 1996, le Contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS) dont les principes ont été fixés par **la Charte nationale de l'accompagnement à la scolarité** de 2001, est partenaire de l'école et des structures concourant à la coéducation des enfants en lien avec les parents.

C'est un dispositif partenarial, hors temps scolaire, qui s'adresse aux enfants du CP à la Terminale.

Le référentiel national de financement du CLAS rappelle les objectifs du dispositif et les actions pouvant être mis en place en direction des enfants, de leurs parents, ainsi que les liens avec l'école, dans le respect des principes de la charte.

Il présente notamment :

- Les objectifs du Clas en direction des enfants et des parents ;
- Le cadre organisationnel du dispositif (composition des groupes d'enfants, l'encadrement requis pour ces groupes, la fréquence etc.) ;
- Le socle minimum d'actions à réaliser en direction des parents pour être éligible au financement du Clas ;
- Les conditions d'élaboration du projet Clas dans un environnement de proximité et en cohérence avec les autres actions éducatives sur un territoire.

L'organisation départementale

Le Comité Départemental CLAS

Le dispositif d'accompagnement à la scolarité est piloté dans le cadre du comité de pilotage départemental partenarial. Il associe l'Etat, l'Education Nationale, le Conseil Départemental, la Mutualité Sociale Agricole, la DDETSPP, les villes d'Angoulême, Soyaux et Cognac.

La Caisse d'Allocation Familiale de la Charente assure l'animation du réseau CLAS.

Il a pour mission de :

- Valider et agréer le projet CLAS au regard du référentiel CLAS et des besoins du territoire ;
- Réaliser un état des lieux de l'offre d'accompagnement à la scolarité ;
- Suivre et contrôler les structures bénéficiaires de l'agrément (si besoin retirer les agréments en cours si des manquements sont constatés) ;
- Veiller à la cohérence et la complémentarité des dispositifs couvrant les champs de l'éducation et du soutien à la parentalité ;
- Proposer des journées de sensibilisation, de formation, d'information ;
- Organiser une réflexion collective sur des besoins spécifiques (handicap, grande vulnérabilité...) ;
- Alimenter et nourrir les réflexions dans le cadre des SDSF et CTG.

Orientations du CLAS 2025-2026

En 2024-2025, le comité départemental Clas a agréé **20 porteurs de projets CLAS** sur le département de la Charente, avec un total de **88 collectifs** qui correspondent à l'accompagnement de **933 enfants et jeunes**.

Le comité poursuit son appui au développement des actions CLAS dans le département et fixe les priorités suivantes pour le dispositif :

- Accompagner les parents dans le suivi de la scolarité des enfants/jeunes en facilitant la communication entre l'école et les parents. Une attention particulière sera portée aux actions lors des périodes « charnières » (entrée à l'école élémentaire, collègue et lycée)
- Veiller à apporter une dimension ludique dans la pédagogie mise en œuvre
- Accompagner les enfants/jeunes dans leur pouvoir d'agir pour plus d'autonomie (encourager la prise d'initiative, accompagner dans la mise en œuvre de projets...)

Les projets présentés en vue d'une demande de financement doivent :

- Répondre aux besoins identifiés dans le cadre des orientations du comité départemental voire local s'il existe ;
- S'inscrire dans un cadre partenarial et participer à la continuité de l'action éducative. Cette dernière ne peut se concevoir sans concertation entre les différents intervenants éducatifs d'un territoire. Ainsi, la coordination et l'articulation avec les établissements scolaires sont nécessaires ;
- Rechercher une articulation avec le Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement aux Parents (REAAP) ainsi que les autres actions mises en œuvre sur un territoire pour proposer l'offre la mieux adaptée aux besoins identifiés, et mettre en cohérence l'ensemble des dispositifs en matière éducative (Programme de réussite éducatif, Projet éducatif de territoire, Projet éducatif local).

Cette coordination est essentielle pour permettre le développement sur un même territoire d'actions complémentaires, non concurrentielles et lisibles pour les familles.

L'Animation départementale

Le comité départemental, afin de renforcer la mise en réseau et l'accompagnement des opérateurs du Clas, propose pour l'année 2025/2026 :

- Un accompagnement des porteurs de projet à leur demande ou sur proposition par les membres du comité départemental. Notamment par le conseiller technique Caf du département.
- Des actions de formation à l'attention des coordonnateurs, animateurs professionnels et bénévoles ainsi que des webinaires d'informations et d'échanges qui seront programmés par le Conseiller Départemental Parentalité après sondage auprès des opérateurs de terrain.

Vos contacts Conseiller.e.s Chargé.e.s de Développement

Angoulême, Soyaux	Hélène RAYMOND	helene.raymond@caf16.caf.fr	 06 21 66 93 98
La Couronne ; St Michel	Victoria WELTER	victoria.welter@caf16.caf.fr	 05 17 20 20 40
Gond-Pontouvre ; St Yrieix	Marine CHOCAT	marine.chocat@caf16.caf.fr	 06 21 66 21 38
CdC La Rochefoucauld Portes du Périgord	Céline DAVID	celine.david@caf16.caf.fr	 06 21 66 20 07
Communauté d'Agglomération Grand Cognac	Blandine REMY	blandine.remy@caf16.caf.fr	 05 45 35 49 01
CdC Charente-Limousine	Céline DAVID	celine.david@caf16.caf.fr	 06 21 66 20 07
CdC 4B Sud Charente ; Cdc Lavalette Tude Dronne	Béatrice JOURDE	beatrice.jourde@caf16.caf.fr	 05 45 35 49 06
CdC Cœur de Charente ; Cdc Val de Charente ; Cdc Rouillacais	Nicolas SIMON	nicolas.simon@caf16.caf.fr	 05 45 35 49 08

Vos Contact pour le dépôt des dossiers

Conseiller Dptal Parentalité	Ludovic ADRIEN	ludovic.adrien@caf16.caf.fr	 06 12 92 09 11
Gestionnaire Conseil Aides Financières Collectives	Jessy SORIN	Jessy.sorin@caf16.caf.fr	/

Calendrier

- **Le 16 juin** : lancement de l'appel à projet et ouverture de la plateforme ELAN
- **Le 16 juin 14h00/16h00** : visioconférence lancement appel à projet
- **Le 29 août** : Date limite des dépôts des bilans 2024-2025 et prévisionnels sous AFAS - mon compte partenaire.
- **Le 29 août** : Date limite des dépôts de dossiers de demande initiale (pour celles et ceux qui ne sont pas en pluriannuel ou nouvel opérateur) via ELAN (<https://elan.caf.fr/>) > au-delà de cette date, nous ne pourrons plus prendre en charge votre demande.
- **26 septembre** : date limite de retour des questionnaires bilan sphynx
- **Le 02 octobre** : comité départemental

Le dépôt des bilans 2024-2025

La remontée annuelle des données d'activité Bilan CLAS 2024-2025 se fait :
Sous AFAS (mon compte partenaire)
+
Tout élément qualitatif que vous souhaitez nous porter à connaissance
+
Lien pour questionnaire Sphynx

Les demandes 2025-2026

Après avoir pris connaissance de la note de cadrage et des orientations départementales, vous remplirez le dossier de demande initiale de financement sur la plateforme ELAN : <https://elan.caf.fr/> ou aurez la possibilité, pour les dossiers en pluri annualité, d'effectuer d'éventuelles modifications de prévisionnel sous AFAS-mon compte partenaire

Les informations communiquées dans votre demande doivent permettre aux financeurs de comprendre les principes d'action mis en œuvre pour chaque projet. Il vous est ainsi demandé de détailler votre projet et son organisation pratique.

Pour apprécier votre demande, nous devons disposer des informations suivantes :

- Les actions qui seront conduites avec les enfants à travers un **projet pédagogique** ;
- Les actions projetées avec et pour les parents (soutien, médiation, information pour leur

- permettre une plus grande implication, etc.) ;
- Les relations avec les établissements scolaires (diagnostic sur la nature des difficultés rencontrées par l'enfant, continuité de l'acte éducatif, renforcement des échanges entre intervenants parents et enseignants etc.) ;
 - La mobilisation des ressources du proche environnement (locaux, centre de documentation, bibliothèque, personnes ressources) qui permettront d'apporter un appui ponctuel ou régulier à la démarche d'accompagnement.

ATTENTION – Pour tout nouvel opérateur ou ceux étant annualisés

La campagne 2025-2026 sera ouverte pour le dépôt des demandes **du 16 juin au 29 août**.

La Caf de la Charente contractualisera les projets CLAS de manière pluriannuelle sur 4 ans.

- Chaque opérateur doit établir un projet pour 4 ans maximum ou sur la durée de son agrément si ce dernier doit être renouvelé avant 2028.
- 1 seul dossier ELAN par opérateur, quel que soit la nature des collectifs (primaire, collège)
- 4 budgets prévisionnels doivent-être inscrits sous ELAN la première année
- Toutes les autres années (2026 à 2028) les demandes et ajustements nécessaires seront à déposer sur AFAS (il sera possible de modifier le nombre de collectifs sur la période de contractualisation).
- **Important** : toute demande déposée hors délai ne sera plus recevable pour instruction.

Modalités de financement

Les modalités d'éligibilité et de calcul de la Ps Clas :

Pour être éligibles au financement des Clas au titre de la prestation de service, les projets Clas doivent répondre aux exigences du référentiel national Clas (voir en annexe) et proposer, de manière cumulative, des actions portant sur les quatre axes d'intervention suivants :

- Un axe d'intervention auprès des enfants et des jeunes ;
- Un axe d'intervention auprès et avec les parents ;
- Un axe de concertation et de coordination avec l'école ;
- Un axe de concertation et de coordination avec les acteurs du territoire.

La prestation de service (Ps) Clas versée par la branche Famille de la Caf de la Charente permet de prendre en charge une partie des dépenses de fonctionnement engagées par les porteurs de projets selon les modalités de calcul suivantes :

Prise en compte de **32,5 % des dépenses de fonctionnement des actions** conduites auprès d'un groupe de huit à douze enfants, dans la limite d'un prix plafond de 8 487 € par an, soit une valeur maximale de la Ps de 2 758,28 € pour l'année scolaire 2025-2026.

Le principe de co-financement est une règle qui permet d'inscrire les projets dans une dynamique partenariale.

Rappel : Le financement Caf doit correspondre à un **maximum de 80 % du coût global du projet**.

Un financement complémentaire sous forme de bonus pourra être attribué, sur proposition de la Caf, sur les volets enfants et parents du référentiel des Clas :

- **Bonus « enfants »** : soutien à la mise en place de projets culturels et éducatifs au sein des Clas (329 € par collectif d'enfants) ;
- **Bonus « parents »** : renforcement de l'action des Clas en matière de soutien à la parentalité (329 € par collectif d'enfants).

Ces bonus sont attribués par les Caf de manière cumulative ou isolée selon la plus-value de l'action proposée au regard des exigences figurant déjà **dans le référentiel national Clas**. Il faut en effet que les projets aillent au-delà du socle de la Ps Clas pour pouvoir prétendre à un bonus.

Il sera par ailleurs demandé aux animateurs du Clas de participer à l'animation départementale parentalité et/ou au plan de formation proposé dans le cadre du Schéma Départemental de Service aux Familles (SDSF).

Bonus « enfants » : Soutien à la mise en place de projets culturels et éducatifs

Ce bonus vise à permettre le financement de projets socio-éducatifs structurés, organisés sur l'année, mobilisant par exemple le recours à des intervenants extérieurs, l'organisation de sorties culturelles ou éducatives, ou l'achat de matériel spécifique lié à l'organisation de ces activités.

Actuellement les actions suivantes sont soutenues par la prestation de service Clas, s'agissant de l'axe d'intervention auprès des enfants et des jeunes :

- Fournir aux enfants et aux jeunes un appui et une méthodologie au travail scolaire ;
- Leur permettre d'élargir leurs centres d'intérêt en mobilisant les ressources locales (ex : bibliothèques, médiathèques) ;
- Leur permettre d'élargir leurs centres d'intérêt en développant leur capacité de vie collective ;
- Mettre en valeur leurs compétences en valorisant l'entraide au sein du groupe Clas ;
- Organiser un suivi régulier des présences des enfants (ex : mise en place de cahiers de présence et/ou de fiches individuelles de suivi).

Ce bonus vise donc à doter les porteurs de projets Clas de moyens d'action supplémentaires, pour développer des projets de plus grande ampleur, mobilisateurs pour les enfants et les équipes, et leviers essentiels à l'ouverture sur le monde et l'élargissement des centres d'intérêt des enfants.

Bonus « parents » : Renforcement de l'action des Clas en matière de soutien à la parentalité

Ce bonus vise à renforcer la mobilisation des Clas sur le champ du soutien à la parentalité. Il s'agit en effet d'un enjeu majeur pour les Clas aujourd'hui, afin de renforcer les alliances avec les parents et conduire des actions proactives visant à remettre les parents au cœur du projet d'accompagnement de leur enfant. Les actions Clas visent en effet des familles fragilisées, avec un vécu scolaire souvent difficile et une relation à l'institution scolaire souvent problématique. Il est donc essentiel de renforcer l'action des Clas sur ce champ.

Actuellement les actions suivantes sont soutenues par la prestation de service Clas s'agissant de l'axe d'intervention auprès et avec les parents :

- Organiser des temps d'information sur les objectifs et le contenu des action Clas au moment de l'inscription des enfants ;
- Mettre en place des temps de convivialité enfants/parents ;
- Informer et accompagner les parents dans leur compréhension des codes de l'école ;
- Orienter les parents vers d'autres partenaires du territoire (ex : acteurs du soutien à la parentalité) ;
- Associer les parents à l'accompagnement proposé à leur enfant par des échanges informels réguliers.

Ce bonus vise donc à doter les porteurs de projets Clas de moyens d'action supplémentaires, pour développer des actions de soutien à la parentalité visant un meilleur accompagnement global des parents dans le suivi de la scolarité de leurs enfants et des actions sur-mesure pour les parents en ayant le plus besoin.

Annexes et outils supports.

Dans le cadre de notre accompagnement, vous retrouver sur caf.fr, toutes les annexes pour vous accompagner dans le cadre de cet appel à projet CLAS 2025-2026 :

Lien : [CLAS | Bienvenue sur Caf.fr](#)

- La charte d'accompagnement à la scolarité
- La Charte national de soutien à la parentalité
- La charte de la laïcité
- Le référentiel des CLAS
- La note de cadrage 2025-2026
- Le guide usagers - ELAN- CLAS

Si vous avez besoin d'informations complémentaires, prenez contact avec votre Chargée de Conseil et de Développement ou le Conseiller Départemental Parentalité.